

Union des Républicains de Progrès

Yvon BOURGES

Conseiller Général
Maire de Dinard

Jean HAMELIN

Député sortant
Maire de Dol-de-Bretagne



Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Nous sollicitons à nouveau l'honneur de vous représenter à l'Assemblée nationale, afin de poursuivre l'œuvre commencée, de servir les intérêts de la France, de travailler à la prospérité de notre région et d'être utile à chacune et à chacun.

La France dans le monde

Nous devons au général De Gaulle le rétablissement de la France Notre fierté est de l'avoir soutenu pour ramener la paix, restaurer l'indépendance construire la Communauté européenne, affirmer la solidarité internationale.
Le Président de la Républilque, M. Georges POMPIDOU, s'attache à la poursuite de cette œuvre. Nous le soutenons avec ferveur, parce que c'est l'intérêt de la France et des Français.

L'Europe européenne

L'Angleterre, l'Irlande et le Danemark ont adhéré au Marché commun en respectant les principes du traité de Rome. L'Europe prend son vrai visage, en particulier grâce au Président POMPIDOU. Avec lui nous travaillerons à l'avènement d'une Europe indépendante qui soit une réalité économique, financière, sociale, politique et respecte la personnalité et les intérêts de la France.

Les Institutions

Le général De Gaulle a donné au pays des institutions modernes. La nécessité en avait été reconnue par des hommes comme les présidents Auriol, Coty, Pinay et Pfimlin. Aujourd'hui, même ceux qui nous combattaient admettent les institutions nouvelles. Il ne faut pas les mettre en cause. Nous soutiendrons le Président de la République, gardien de la Constitution et garant de nos libertés démocratiques.

La Région

A l'automne 1973 seront installés les Conseils régionaux. Les limites de la région seront choisies au printemps par les Conseils généraux. Les compétences et les moyens de la région dépendront des décisions des assemblées régionales. Pour notre part, nous souhaitons des attributions accrues pour la Région, cadre dynamique et vivant de la Nation.

Une politique économique qui permette le progrès social

Assurer à tous les Français, sans distinction, des conditions d'existence meilleures nécessite une économie en développement et une gestion financière saine. **Pas de progrès social sans expansion économique**, nécessaire aussi pour offrir le maximum d'emplois et réaliser les équipements collectifs.
Les résultats de la politique économique suivie sont reconnus par tous. La France se place maintenant en tête des pays d'Europe pour le développement. Il est indispensable de poursuivre dans cette voie

La venue au pouvoir de la coalition socialo-communiste serait pour tous les Français, même les plus modestes, un véritable suicide par l'arrêt brusque des activités économiques et des investissements, le désordre et le marasme qui suivraient.

Un programme de justice sociale

Une activité économique prospère est pour nous le fondement d'une politique de progrès social.

Nous avons pu réaliser

- **POUR LES TRAVAILLEURS :** une progression accélérée du S.M.I.C. accompagnant une augmentation réelle du pouvoir d'achat, la mensualisation des salaires - l'instauration du congé annuel de 4 semaines.

- **POUR LA RECHERCHE D'UN EMPLOI,** la création de l'Agence nationale de l'emploi et d'allocations spéciales, la prime au premier emploi pour les jeunes, les aides à la reconversion et à la mobilité ont complété la législation nouvelle **de la formation professionnelle permanente.**

- **POUR LES NON-SALARIÉS, EN PARTICULIER COMMERÇANTS ET ARTISANS :** l'alignement, à partir du 1er janvier 1973, de leur retraite sur le régime général ; pour la période antérieure, des mesures de rattrapage sont prévues sur 5 années et, en 1972, a été réalisée une majoration de 21 % des retraites.
Pour les maladies et la maternité, le régime obligatoire correspond à 80 % des prestations servies par le régime général de la Sécurité sociale. **Notre but est l'unification des régimes sociaux et des impositions fiscales** comme le propose le projet de loi d'orientation du Commerce et de l'Artisanat déposé par M. Yvon BOURGES.

- **AMÉLIORATION DES RETRAITES.** Depuis la loi du 3 décembre 1971, on peut prendre sa retraite dès 60 ans et percevoir 25 % du salaire (50 % si handicapé) ; à 63 ans, 40 % (montant de la retraite accordée jusqu'ici à 65 ans) ; à 65 ans, la retraite sera de 50 % des salaires des dix meilleures années. A la mesure du possible, des aménagements nouveaux seront apportés, en particulier et d'abord pour la retraite à 60 ans dans les métiers les plus pénibles et pour les veuves dans tous les secteurs.

● POUR LES FAMILLES ET LES PERSONNES AGÉES, des prestations nouvelles ont été créées : **allocation de handicapés** (sans limitation de ressources pour les adultes), d'orphelin, de frais de garde, réforme de l'allocation de salaire unique, de la mère au foyer, **suppression des abattements de zones**, maintien des allocations familiales au-delà de la scolarité pour l'enfant sans travail, **extension du bénéfice de l'allocation logement** aux personnes âgées, handicapées, jeunes travailleurs, mères célibataires et jeunes ménages.

● **Nous sommes résolus à apporter de nouvelles améliorations aux régimes sociaux, en particulier pour les familles nombreuses, les personnes âgées, les handicapés et les inadaptés. Ce que nous avons déjà fait en est la meilleure garantie.**

L'Economie Régionale

Si l'AGRICULTURE est à même de tirer tout le profit du Marché commun, si les jeunes peuvent s'établir sur des exploitations familiales valables, si le revenu des agriculteurs a pu être amélioré, c'est grâce à la politique suivie.

Nous développerons les aides sociales aux agriculteurs âgés, le crédit aux agriculteurs en activité, spécialement les jeunes et soutiendrons une politique de prix agricoles « qui garantisse la progression du revenu des agriculteurs ».

● La PÊCHE côtière a connu un très heureux essor ; nous aiderons l'extension des activités de pêche. De même, OSTRÉICULTURE, MYTILICULTURE doivent être développées ainsi que l'élevage des coquillages, crustacés et poissons.

● L'INDUSTRIALISATION n'a pas connu dans notre arrondissement tous ses développements malgré des aides financières exceptionnelles. L'activité industrielle ne doit pas se limiter à Saint-Malo. Par des crédits d'équipement et des facilités financières accrues nous nous attacherons à l'extension des entreprises et à la création d'activités nouvelles. **L'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun ouvre, à cet égard, de nouvelles perspectives. Les mesures d'aide devront être étendues à l'ensemble de l'arrondissement** et concerner aussi le secteur des services (tourisme en particulier).

Nous apporterons enfin toute notre aide au développement du TOURISME, véritable industrie régionale, à l'équipement des professionnels (hôtellerie notamment) et à la mise en valeur de nos atouts (thalassothérapie, sites, etc.).

L'Equipement de l'Arrondissement

Avec les conseillers généraux et les municipalités, nous nous sommes attachés à réaliser les équipements nécessaires à l'expansion économique de l'arrondissement et à la satisfaction des besoins des populations.

Dans tous les domaines des réalisations importantes ont été faites. Ne pouvant en donner le détail dans cette profession de foi, nous y consacrerons un numéro de notre journal. Voici les grandes orientations pour l'avenir :

1° — LES COMMUNICATIONS

A. — ROUTES : Achèvement de la route à 4 voies Saint-Malo - Rennes et de la route à grande circulation Brest-Pontorson via Châteauneuf-Dol ; modernisation des routes Dol-Combourg-Tinténiac et Fougères-Combourg-Dinan ainsi que Dol-Cherrueix-Le Vivier-Cancale-Saint-Malo et Dinan-Dinard.

B. — PORT DE SAINT-MALO : Poursuivre son équipement et sa modernisation pour le développement du trafic et des activités industrielles maritimes.

C. — AÉROPORT DE DINARD-PLEURTUIT : Allongement de la piste, modernisation de l'aérogare et des équipements radio-électriques.

D. — TÉLÉPHONE : Achèvement du réseau automatique dans tout l'arrondissement (y compris en milieu rural).

2° — LA FORMATION

Collèges d'enseignement secondaire de Cancale et Dinard, deuxième C.E.T. à Saint-Malo, Institut universitaire de technologie à Saint-Malo, construction de la nouvelle école d'apprentissage maritime.

Extension du centre de formation professionnelle et du centre de formation d'apprentissage.

Sur le plan social un effort particulier devra être fait par la création de crèches, de garderies et de cantines.

3° — EQUIPEMENTS SPORTIFS

Poursuivre l'effort entrepris, en particulier par l'implantation de terrains de sport dans toutes les communes ; dans les chefs-lieux de canton et communes les plus importantes : salle de sports, piscine ou bassin de natation.

4° — EQUIPEMENT TOURISTIQUE

En fonction des vocations et des possibilités, aider l'équipement touristique ; mise en valeur de la baie du mont Saint-Michel et de la Rance, des cantons de Combourg, Tinténiac, Dol et Pleine-Fougères, le tourisme en milieu rural devant compléter le tourisme balnéaire.

5° — POUR LES PERSONNES AGÉES : Maisons de retraite et foyers-logements

6° — EQUIPEMENT SANITAIRE

Achèvement de l'hôpital de Saint-Malo (dont la première tranche a été lancée en 1973), construction de l'hôpital psychiatrique de Châteauneuf. Réalisation, aux chefs-lieux de canton, de petits centres d'hospitalisation, et de dispensaires

7° — DISTRIBUTION D'EAU

L'effort devra être poursuivi, le but étant que tous les habitants de l'arrondissement puissent avoir l'eau courante

8° — LOGEMENT

Poursuivre à Saint-Malo et dans toutes les villes la construction de logements H.L.M. locatifs, de préférence en pavillons. Les programmes d'accession à la propriété (lotissements) seront développés pour toutes les communes afin de favoriser l'installation de jeunes ménages.

Des hommes efficaces et dévoués

Depuis 10 ans nous assumons des mandats électifs, participons chaque jour à la vie de nos communes, connaissons les problèmes. C'est pour vous la meilleure garantie d'action continue et d'efficacité.

De nous l'on peut dire : « L'AMI DE CHACUN ICI, LE DÉFENSEUR DE TOUS A PARIS. »

Pour le Progrès sans la faillite — Pour l'évolution sans le désordre,

Pour l'expansion de l'Arrondissement de Saint-Malo,

Pour le soutien au Président Georges POMPIDOU et la défense des libertés

VOTEZ pour ______________________

Yvon BOURGES — Jean HAMELIN

CONSEILLER GÉNÉRAL
MAIRE DE DINARD

SUPPLÉANT — DÉPUTÉ SORTANT
MAIRE DE DOL-DE-BRETAGNE

IMP. DOLOISE - FACHE